

quelques-uns, après avoir rédigé de ces traites sur des maisons honorables, ont l'infamie d'y apposer de fausses signatures. Ils espèrent que le banquier, voyant la traite acceptée, ne la refusera point.

Telles sont les pratiques imaginées par ces malhonnêtes gens. Bien que la loi les punisse, elles deviennent de plus en plus communes. C'est que les banquiers victimes de ces vols osent rarement recourir aux tribunaux. Ils garantissent de leur mieux leurs intérêts particuliers, et ils évitent de faire du bruit. Quant à garantir les intérêts de leurs clients honnêtes en les associant contre l'ennemi commun, et en faisant des exemples qui arrêtent l'audace des voleurs, cela demanderait trop de peine et causerait trop d'ennuis. Ils ne veulent pas se donner un tel souci.

Mais une œuvre n'a pas de ces hésitations. Elle peut et elle doit séparer la paille du bon grain, dût-elle recourir aux rigueurs des tribunaux. Tels est le rôle social d'une banque populaire.

Entreprise par des hommes de cœur, sans esprit de lucre, dans le but unique de choisir un à un les travailleurs honnêtes, de les associer et de les aider à prospérer en observant les règles de la morale chrétienne, cette œuvre doit opérer la transformation du monde des affaires. Les associés de l'œuvre, dirigés dans la voie du bien, apprendront à se connaître, à s'estimer, à s'aimer et à se soutenir mutuellement. Ainsi unis, ils sauront résister à la corruption et à la malhonnêteté qui nous envahissent. Le succès couronnant leurs efforts, ils s'affermiront de plus en plus dans la pratique des vertus chrétiennes qui font les gens honorables et les grands citoyens.

Comme personne ici-bas n'est dispensé de travailler, j'estime que les gens riches, qui n'ont pas besoin de gagner leur vie par un travail manuel, doivent venir apporter leur dévouement à cette œuvre et se rendre ainsi utiles à la société.

Il fut un temps, après le démembrement de l'empire de Charlemagne, où notre pauvre France se trouva livrée sans défense à toutes les entreprises de l'iniquité triomphante. Chaque petit seigneur s'étant arrogé les prérogatives de l'autorité royale, en abusait pour vivre aux dépens du peuple. Il déclarait la guerre à quelque seigneur voisin, et sous ce prétexte, il volait, pillait, détruisait tout sur son passage.

Comment est-on sorti de cet abîme ?

Par des associations de justice que formèrent des chrétiens courageux sous la direction de l'Eglise. Ces associations résistèrent à l'iniquité et la firent reculer. Alors des hommes de cœur se firent armer chevaliers, et ils promettaient d'exposer leur vie pour défendre la veuve et l'orphelin.

Aujourd'hui, l'iniquité n'a pas la même forme. Nous ne sommes plus exposés à rencontrer à chaque pas des gens armés

et engagés dans ces sociétés courent de très grands risques, bien que l'argent ainsi placé périclisse souvent emporté par une catastrophe financière, l'espoir du dividende enlève les hésitations et les scrupules. On ne craint pas d'exposer dans ces conditions des sommes énormes ; on les expose même de gaieté de cœur dans des jeux de bourse sans craindre aucun danger.

Mais parlez à ces hommes d'encourager une banque populaire en prenant quelques actions de 50 francs, aussitôt le danger leur apparaît, et la peur les prend. Chacun se dérobe, en alléguant que ces sortes d'œuvres sont trop périlleuses, qu'on y a de trop grandes responsabilités....

Ah ! permettez-moi de le dire ; c'est là le langage de la lâcheté et de l'égoïsme ! Un homme de cœur doit savoir prendre quelque responsabilité ; il ne doit pas craindre d'exposer un peu d'argent pour venir au secours du petit travailleur, pour ramener l'honnêteté et la pureté des mœurs dans le monde des affaires. Il n'y a pas lieu d'hésiter devant un intérêt social de cette importance.

J'ai fini. L'attention bienveillante et soutenue que vous venez de me prêter me prouve que vous m'avez compris et que vous partagez mes sentiments. J'ai donc la certitude que ma parole, tombant sur un terrain si bien préparé, y portera des fruits.

Tous, vous vous ferez un devoir de coopérer désormais au triomphe d'une institution qui aidera puissamment au salut du peuple et à la prospérité de la France. (Applaudissements répétés.)

M. E. Rostaud, président. -- Avions-nous flatté l'orateur en pensant que sa parole prise à l'improviste était toujours prête ? Il sait jeter sur ces sujets sévères l'attrait des vues personnelles et d'un esprit prime-sautier ; il excelle à exposer dans une langue tantôt simple jusqu'à la familiarité, tantôt énergique jusqu'à l'éloquence, des thèses difficiles, qu'il connaît à fond. C'est bien la voix d'un moine libéral que vous venez d'entendre (Oh ! je ne prononce pas le mot au sens étroit qu'on lui donne souvent, mais au sens le plus haut) : la voix d'un prêtre connaissant les besoins des temps nouveaux, admirant les progrès de la science et de l'industrie, ennemi des interventions excessives de l'Etat, donnant l'effort de sa vie, avec une hardiesse de parole qui me fait songer parfois aux voix des grands moines de jadis, à la défense du peuple contre les abus de la richesse égoïste. Je le remercie au nom de l'assemblée.

fin.

val avant de l'accepter dans leur cité d'elle.

Ils fixent à l'avance les données du système qui leur permettra de peser le poids des convictions, de mesurer l'étendue du dévouement et de calculer la valeur des services à attendre des nouveaux adhérents.

Et précisément ces données sont difficiles, pour ne pas dire absolument impossibles, à découvrir chez ces mêmes catholiques qui veulent bien faire adhésion à la forme républicaine.

On demande aux nouveaux convertis, avant de croire à la sincérité de leur conversion, s'ils acceptent sans arrière-pensée ce qu'on appelle les conquêtes de la République.

Or, ces conquêtes, que sont-elles dans l'esprit des gardiens jaloux de la doctrine républicaine ? C'est la laïcisation des hôpitaux et des écoles, laïcisation passée et laïcisation future, c'est la loi sur l'enseignement, sans Dieu, c'est la loi militaire qui tient à faire passer les séminaristes par les casernes pour diminuer les vocations sacerdotales. C'est peut-être aussi l'application des articles du Concordat d'une façon malveillante et tracassière : la privation de traitement pour un curé auquel une simple dénonciation fait une culpabilité que l'administration accepte les yeux fermés sans permettre la discussion.

Que savons-nous enfin ! c'est tout ce qui constitue, dans les quelques lois que nous devons à la République, une victoire de l'esprit maçonnique sur l'esprit chrétien.

Voilà ce que les catholiques ne peuvent admettre, et si plusieurs d'entre eux sont prêts à entrer dans le giron de la République, leur poser de semblables conditions, c'est les repousser à tout jamais. C'est leur redire en d'autres termes le mot de saint Rémi à Clovis : " Brûle ce que tu as adoré, adore ce que tu as brûlé ! "

D'où vient cela ? D'où vient ce manque d'habileté chez des gens qui n'en manquent point ordinairement ? D'où vient cette inconscience chez des hommes qui reprochent sans cesse à leurs adversaires monarchistes de perdre leur temps et de sacrifier les intérêts de la patrie dans une irréconciliable, anticonstitutionnelle et inutile opposition.

Evidemment il y a une raison à cela dans leur pensée et dans leur esprit. Nous ne pouvons pas admettre que la haine pour tout ce qui est catholique, ou simplement religieux, soit l'unique mobile de leur conduite ; la haine sans raison est une bêtise.

adversaires dans leur tort aux yeux du pays, aux yeux des électeurs ?

Faut-il enfin constater que les républicains au pouvoir ne veulent pas de l'adhésion des conservateurs parce qu'ils sentent d'une manière pertinente que le pays qui est modéré irait à eux le lendemain de leur entrée dans la République ?

Nous ne voulons pas répondre à toutes ces questions, nos lecteurs y répondront eux-mêmes, s'ils veulent bien se souvenir que chaque fois qu'un ministre a parlé de conciliation, de pacification, de République ouverte, le lendemain un incident surgissait pour démentir les paroles ministérielles et détruire l'effet qu'elles auraient pu avoir sur des masses flottantes.

Quelques jours avant l'expédition des gendarmes contre les sœurs de Vieq, M. Constans avait parlé de concorde et de modération : comme si l'on eût craint de voir prises au sérieux les paroles ministérielles, on faisait brutalement sentir aux catholiques que ce n'était ni pour eux ni pour leurs idées qu'il s'agissait de modération.

Et hier encore, ce toast du cardinal Lavigerie qui pouvait, étant donnée l'autorité de son nom, de sa dignité dans l'Eglise, et de son caractère, avoir une influence sur la conversion à la République d'un certain nombre d'hommes religieux, ne s'est-il pas trouvé une majorité sectaire pour en détruire l'effet ?

Voyez ! Un prince de l'Eglise accepte publiquement la République et pour bien faire voir que c'est la République actuelle à qui il tend les bras, il accentue ses paroles par l'exécution de la Marseillaise. Ce cardinal pourrait entraîner quelques conservateurs indécis ou fatigués, à marcher sur ses traces. La réponse au toast ne se fait pas attendre, elle prend la forme la plus naïve, la plus mesquine, la plus taquinante : un vote de la majorité républicaine enjoignant aux compagnies de chemins de fer de ne plus donner de faveurs aux religieux et aux religieuses.

Cela signifiait exactement : Catholiques, venez à la République si vous voulez ; mais n'oubliez pas que la République repoussera toujours vos idées, combattra sans trêve vos convictions, et, par tous les moyens s'efforcera de détruire cette religion à laquelle vous tenez comme à votre vie.

Comment veut-on que, dans ces conditions, les adhésions qu'on nous demande ne soient pas très isolées ?

Et qu'on nous permette de dire toute notre pensée ! Que les lecteurs de la